

**COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL
DU 03/04/2019**

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUChart Ernest, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, DESAILLY Jean-Claude, FERET Claude, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

BAILLEUL Alain, BAVIERE Jean-Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, CARTON Philippe, COULON Géry donne pouvoir à DELCOUR Jean-Pierre, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DROMART Evelyne donne pouvoir à COLLE Pierre, DUE Gérard, GORIN Sylvie donne pouvoir à DERUY Isabelle, HECQ David donne pouvoir à DAMART Daniel, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier donne pouvoir à LACHAMBRE Pascal, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à THUILOT Didier, NORMAND Arnold, PARMENTIER Jean-Marc donne pouvoir à MASTIN Philippe, POTEZ Roger donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, POULAIN Eric donne pouvoir à SEROUX Michel, PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, PUCHOIS Jean-Pierre, THIEBAUT Véronique, VANGHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain.

Assistaient également :

Messieurs Stéphane DELABRE, Rémi DHALLUIN et Laurent FLAMENT,



Monsieur Pascal LACHAMBRE demande si les membres du Comité syndical ont reçu le compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2018, et demande si des corrections sont à apporter.

Le compte-rendu est approuvé.

Avant de commencer Monsieur Pascal LACHAMBRE donne quelles informations concernant la révision du projet de SCoT.

La phase de consultation des Personnes Publiques Associées s'est terminée le 20 mars dernier. Il est fier de dire que le Scota n'a reçu QUE des avis favorables, une douzaine environ, ce qui est plus qu'honorable pour un document d'urbanisme comme un SCoT. Un bon nombre de partenaires consultés ont félicité le projet partagé et cela dès la phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Bien entendu, quelques commentaires et recommandations ont été reçus. Le Scota, avec les membres du Bureau, vont travailler à une synthèse qui sera présentée lors de l'approbation du SCoT en juin prochain.

Depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 2 mai, l'enquête publique est en cours. Elle durera 32 jours. A son issue, la commission d'enquête adressera au Scota un rapport qui sera, à l'instar des avis PPA, étudié. Cela sera, également, présenté en juin.

Pour en terminer avec la révision du SCoT, Pascal LACHAMBRE tenait à présenter, remis sur table, un « Vade-Mecum » écrit à l'attention de l'ensemble des élus du territoire du Scota, soit environ 2 800 collègues. Il est issu de la réflexion de messieurs COLLE, GUILLEMANT et MATHISSART, Vice-présidents, qui ont souhaité apporter une vision moins technique du SCoT. Pascal LACHAMBRE précise « apporter une vision pédagogique du SCoT ». En effet, dans ce vade-mecum, se trouve, par grands axes, les réponses aux questions que peuvent se poser les élus, que peuvent poser les administrés. Une distribution dans chaque EPCI est prévue et Pascal LACHAMBRE souhaite que chaque EPCI en assure la diffusion auprès de ses communes membres, soit un total de 206 communes.

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que ce Comité Syndical sera consacré à la vie administrative du syndicat. Dans un premier temps, à la présentation des éléments budgétaires et les différentes délibérations s’y rattachant pour ensuite examiner ensemble les autres délibérations inscrites à l’ordre du jour.

Pascal LACHAMBRE confie la parole à Michel MATHISSART, 1^{er} vice-président en charge des finances et de l’organisation des services, qui va évoquer les données comptables et financières de clôture d’exercice 2018 pour ensuite présenter le budget primitif 2019.

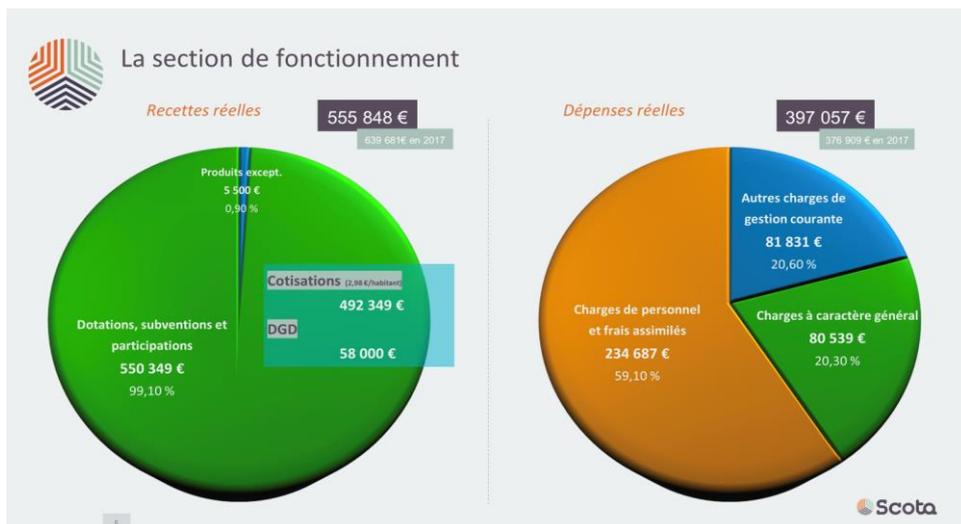
Dans un premier temps, Michel MATHISSART présente le Compte Administratif 2018.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l’ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu’il a exécutées. Il présente les résultats comptables de l’exercice. Pour 2018, la section de fonctionnement dégage un excédent de 173 171 €. Ce résultat s’ajoute à l’excédent cumulé de 2017 portant ainsi le résultat à + 463 862 €. La section d’investissement, quant à elle, présente pour l’année 2018 un déficit de 30 944 €. L’excédent cumulé est de + 94 500 €. Michel MATHISSART insiste sur la bonne santé des finances. Le réemploi de nos excédents sur l’exercice 2019 permettra de financer la section d’investissement sur les fonds propres.



Michel MATHISSART rentre dans le détail par la présentation de la section de fonctionnement.

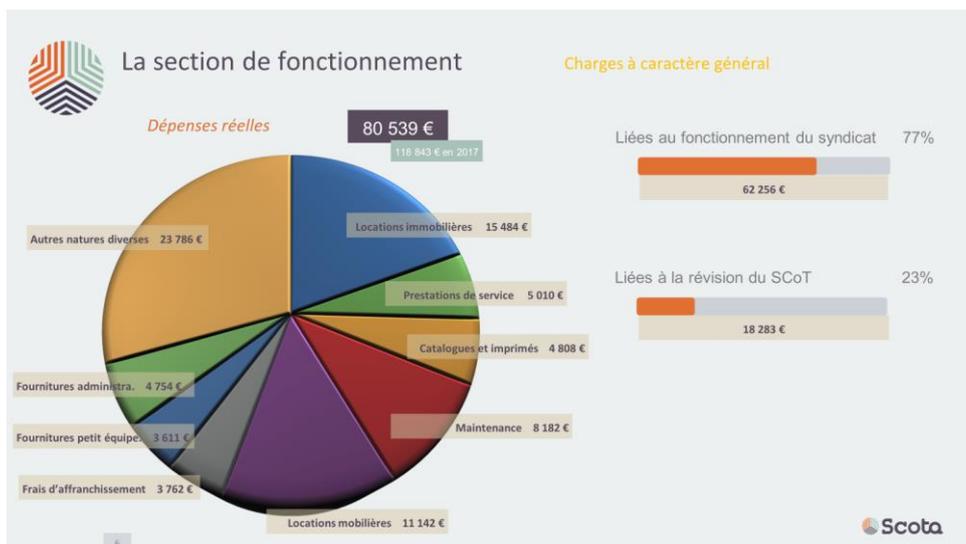
S’agissant des recettes, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 555 848 €. Elles sont notamment composées des cotisations pour 492 349 € et 58 000 € de Dotation Générale de Décentralisation. Exceptionnellement en 2018 un boni de liquidation a également été enregistré suite à la dissolution de l’association « InterScot », pour un montant de 4 934 €.



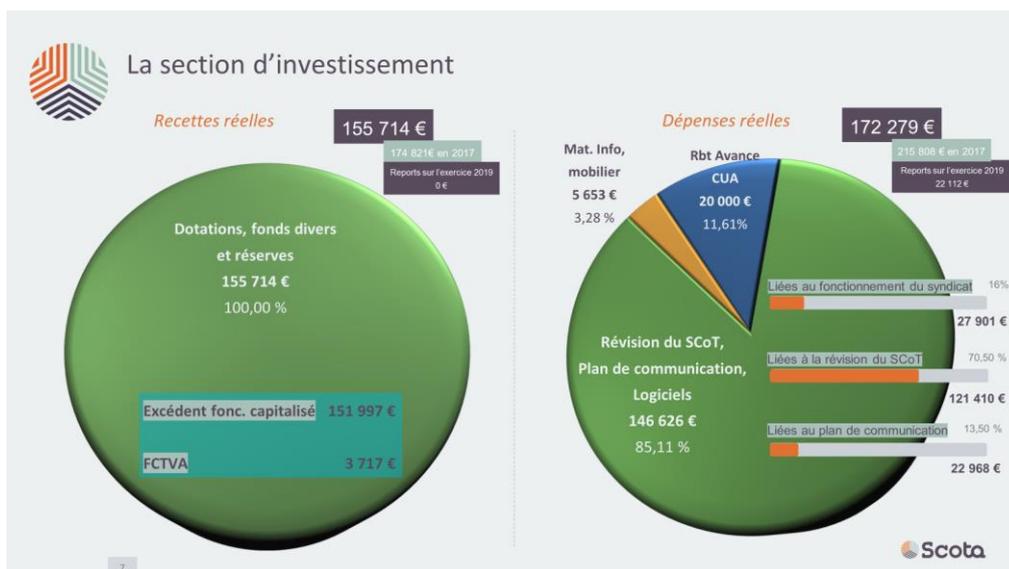
Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, sont d'un montant total de 397 057 € et sont réparties ainsi :

- Les charges de personnel et frais assimilés pour 234 687 €
- Les autres charges de gestion courante pour 81 831 €
- Les charges à caractère général pour 80 539 €

Un zoom est fait sur le chapitre 011. Sur le graphique, se trouvent les différentes répartitions des dépenses courantes. Il est à noter que 62 256 €, soit 77 % de ces dépenses, sont liées au bon fonctionnement du Syndicat, et que 18 283 € (23 %) sont liés à la révision du SCoT. Il s'agit ici des frais liés aux impressions des documents de communication, réunions publiques, etc.



Michel MATHISSART passe ensuite à la section d'investissement. Cette section est le reflet de l'exécution de notre compétence. Michel MATHISSART passe rapidement aux recettes ; rapidement car elles sont composées quasi exclusivement de l'utilisation des ressources propres à hauteur de 151 997 € sur un total de recettes de 155 714 €, soit plus de 97 %. La différence, d'un montant de 3 717€, correspond à la perception du Fonds de Compensation de la TVA.



Les recettes ont permis le financement des dépenses d'investissement, à hauteur de 172 279 €, comme suit :

- Les dépenses liées au fonctionnement du syndicat pour 27 901 € (16 % du total)
 - o Dont 20 000 € consacrés au remboursement de l'avance remboursable octroyée par la Communauté urbaine d'ARRAS en 2012.
 - o Dont 7 901 € en matériel informatique, mobilier et logiciels.
- Les dépenses liées à la révision du SCoT pour 121 410 € (70,50 % du total)
- Les dépenses liées au plan de communication pour 22 968 € (13,50 % du total)

Michel MATHISSART en termine avec la présentation du Compte Administratif 2018. Une dernière diapositive présente une maquette simplifiée faisant ressortir les résultats vus en amont.

La maquette budgétaire simplifiée

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
Résultat de fonctionnement reporté		Charges à caractère général	80 539	Solde d'exécution section d'Invest.		Emprunts et dettes assimilées	20 000
Dotations et participations	550 349	Charges de personnel et frais assimilés	234 687	Dotations, fonds divers et réserve	155 714	Immobilisations incorporelles	146 626
Produits exceptionnels	5 500	Autres charges de gestion courante	81 831			Immobilisations corporelles	5 653
Opérations d'ordre	104 552	Opérations d'ordre	90 173	Opérations d'ordre	90 173	Opérations d'ordre	104 552
Total	660 401	Total	487 230	Total	245 887	Total	276 831
Excédent de fonctionnement de 173 171 €				Déficit d'investissement de 30 944 €			

En l'absence de question particulière, Michel MATHISSART passe à la présentation du Budget Primitif 2019.

Le Budget Primitif 2019 a été construit selon les orientations débattues lors du rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 décembre 2018 sur quatre piliers :

L'optimisation de nos dépenses de fonctionnement par une gestion précise du denier public ;

La baisse de la cotisation qui passe de 2,85 € à 2,57 €, soit une baisse de 10 % par rapport à 2018 (2017 qui avait déjà vu la cotisation baissée de 2,98 € à 2,85 €) ;

La poursuite des investissements en cours et l'inscription d'une étude portant sur la réalisation d'un schéma « mobilités douces » et, bien entendu, l'utilisation du fonds de roulement.



La section de fonctionnement intègre, dans ses recettes, la cotisation 2019 pour un montant de 444 289 € (qui intègre la baisse de 10 %, soit environ – 48 060 € par rapport à 2018). La perception d'une Dotation Générale de Décentralisation est prévue pour un montant de 30 000 €. Le solde du résultat cumulé de fonctionnement, issu de l'affectation de résultat dont le détail se trouve dans la délibération n° 455, vient alimenter les recettes pour un montant de 413 862 €. Une recette d'ordre liée à la quote-part des subventions d'investissement reçues (amortissement des subventions reçues) ainsi qu'une opération de régularisation liée à l'actif pour un montant total de 17 883 €, et l'inscription d'une recette exceptionnelle d'un montant de 101 € portent à 906 135 € le total des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement intègrent les charges de personnel à hauteur de 221 000 €. Pour rappel, le syndicat était composé, au 1^{er} janvier 2019, de 6 agents dont 3 mis à disposition par la Communauté urbaine d'Arras dont est remboursée la mise à disposition. Sont prévus également 108 631 € d'autres charges de gestion courante, 54 997 € d'amortissements, pour finir et équilibrer la section de fonctionnement, 521 507 € de charges à caractère général, dont environ 108 000 € sont affectés à une réalisation certaine.



La section d'investissement, qui s'équilibre à hauteur de 277 276 €, traduit notamment la réalisation du SCoT et de l'étude « mobilités douces » financées à 86 % avec nos ressources propres.

Les recettes d'investissement sont donc issues du solde d'exécution de la section d'investissement pour 116 612 € et la mobilisation de 50 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé. La somme de 38 500 € correspond à la subvention accordée par la Région au titre des fonds PRADET pour le schéma « mobilités douces ». Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et une recette d'ordre, les amortissements, portent à 277 276 € le total de la section.

La mobilisation des ressources propres permet le financement de la poursuite des marchés liés à la révision du SCoT (révision, plan de communication, enquête publique) pour un total de 62 920 € (dont 19 920 € de reports). 134 000 € sont répartis selon le détail suivant : schéma « mobilités douces » - 77 000 € -, solde du marché PPIGE - 4 808 € -, inscription d'une étude, selon le respect de la prospective, non affectée pour un montant de 50 000 €, ainsi que 2 190 € de reports.

Pour finir, la somme de 42 473 € est consacrée au bon fonctionnement matériel du syndicat et 20 000 € sont affectés à l'annuité 2019 de l'avance remboursable à la Communauté urbaine d'Arras. Encore deux autres exercices et nous aurons soldé notre dette (qui s'élevait à 200 000 €). Une dépense d'ordre, la quote-part des subventions perçues, d'un montant de 17 883 € clôt les inscriptions budgétaires 2019.



Michel MATHISSART présente une dernière diapositive présentant la maquette budgétaire du Budget Primitif 2019.

 La maquette budgétaire simplifiée

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	
Résultat de fonctionnement reporté	413 862	Charges à caractère général	521 507	Solde d'exécution section d'Invest.	116 612	Emprunts et dettes assimilées	20 000
Dotations et participations	474 289	Charges de personnel et frais assimilés	221 000	Dotations, fonds divers et réserve	67 167	Immobilisations incorporelles (dont reports 22 122 €)	199 420
Produits exceptionnels	101	Autres charges de gestion courante	108 631	Sub. d'équip. Reçues	38 500	Immobilisations corporelles	39 973
Opérations d'ordre	17 883	Opérations d'ordre	54 997	Opérations d'ordre	54 997	Opérations d'ordre	17 883
Total	906 135	Total	906 135	Total	277 276	Total	277 276

13 

Michel MATHISSART précise que la retranscription de ses propos se retrouvent dans les délibérations numérotées de 453 à 457.

Michel MATHISSART rend la parole à Monsieur Pascal LACHAMBRE qui va soumettre au vote ces délibérations et lui précise qu'il devra, en vertu des textes en vigueur, lorsque la délibération n° 454 sera abordée (l'approbation du compte administratif 2018) sortir de la salle et ne pourra participer au vote.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Michel MATHISSART pour cette présentation claire et concise. Aucun commentaire étant fait, Pascal LACHAMBRE propose de passer au vote des délibérations.

Délibération n° 453 – Approbation du Compte de Gestion 2018

Il s'agit de statuer sur la comptabilité dressée par Madame de Receveur de la Trésorerie d'Arras Municipal. Cette comptabilité n'appelle ni observations ni réserves.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE rend la parole à Michel MATHISSART pour la délibération d'approbation du Compte Administratif 2018 et laisse délibérer, sans sa présence, sur la comptabilité de l'ordonnateur.

Le Président ayant quitté la salle, Michel MATHISSART propose de passer au vote de la

Délibération n° 454 – Approbation du Compte Administratif 2018

Il s'agit de statuer sur la comptabilité dressée par l'ordonnateur selon la présentation qui vient de vous être faite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Michel MATHISSART fait rappeler Monsieur Pascal LACHAMBRE qui reprend la suite de la lecture des délibérations, après qu'il lui fût annoncé le résultat du vote, et la suite des opérations.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie les agents et le 1^{er} Vice-Président pour la qualité du travail effectué.

Monsieur Pascal LACHAMBRE poursuit avec la

Délibération n° 455 – Affectations de résultats 2018

Dans la suite de la précédente délibération, affectation des résultats 2018 à l'exercice 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 456 – Fixation de la cotisation 2019

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé en décembre 2018, et comme l'a confirmée la présentation du budget primitif 2019, la cotisation 2019 est fixée à 2,57 € par habitant. Soit une baisse de 10 % par rapport à 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 457 – Budget Primitif 2019

Il s'agit ici de la délibération qui accompagne la maquette budgétaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE en a terminé avec les délibérations à caractère budgétaire et propose de passer à la présentation des autres délibérations.

Le Scota, depuis 2017, date à laquelle les élus des trois EPCI, ont décidé ensemble de dynamiser cet outil de prospective territoriale, a mis en œuvre nombre de délibérations permettant au syndicat mixte d'être en cohérence avec notre volonté. Cela s'est traduit, notamment, par le recrutement d'agents. Un travail a déjà été mis en place sur la gestion des Ressources Humaines : la mise en place d'un Compte Épargne Temps, la participation financière de la collectivité à la mutuelle santé et la prévoyance des agents pour ne citer que deux exemples. Aujourd'hui, Pascal LACHAMBRE propose de continuer dans cette voie et délibérer sur 5 délibérations dont voici le détail :

Délibération n° 458 – Subvention au COS 2019

Par délibération du 13 décembre 2017 il a été instauré le principe de prestations sociales à destination des agents. Cela s'est traduit par l'adhésion à l'association du Comité des Œuvres Sociales CUA-SMAV. La participation annuelle fait l'objet d'une subvention qu'il convient de voter chaque année. Il est donc proposé une subvention de 531 €. Cette subvention est calculée sur la base de 1,1 % de la masse salariale (hors agents mis à disposition) de n-2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 459 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais

En qualité d'employeur, le Scotia doit couvrir les risques liés à la maladie et aux accidents du travail ; à ce jour, sous le régime de l'auto-assurance le régime étant à grands risques financiers, il est proposé aujourd'hui d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Cette solution épargne la mise en œuvre d'un marché spécifique et permet une gestion fine et sans risques des accidents du travail et des arrêts maladie. Il a été opté pour assurer les agents CNRACL (titulaires) et sur la base de la rémunération brute indiciaire additionné aux régimes indemnitaires de l'agent à :

Le décès pour un coût de	0,21 %
L'accident du travail, sans franchise, pour un coût de	0,59 %
La longue maladie et la maladie longue durée pour un coût de	1,30 %
Les absences liées à la maternité et l'adoption pour un coût de	0,47 %
La maladie ordinaire, sans franchise, pour un coût de	2,42 %
Soit une charge annuelle de 4,99 % sur la base ci-avant fixée.	

Pour l'année 2019, au prorata temporis de sa mise en place en cours d'année, l'enveloppe prévisionnelle, qui inclut des frais fixes liés à l'adhésion, s'élève à environ 2 019 € pour les deux agents territoriaux couverts.

L'assurance couvre aussi les agents IRCANTEC (non titulaires), sur la base de la rémunération indiciaire à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire :

La maladie ordinaire, sans franchise, pour un coût de	1,47 %
Soit une charge annuelle de 1,47 % sur la base ci-avant fixée. Le Scotia n'ayant pas, à ce jour, d'agents IRCANTEC, il n'y aura pas d'engagement de dépense en 2019.	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 460 – Durée et organisation du temps de travail des agents

Cette délibération vise à instaurer un cadre réglementaire concernant la durée et l'organisation du temps de travail des agents. Le projet de délibération a été partagé en amont avec les agents concernés et soumis pour avis, le 18 mars 2019, au Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Il a été obtenu un avis favorable.

Dans les grandes lignes, un temps de travail hebdomadaire de 38 h est mis en place et l'instauration de 18 jours de RTT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 461 – Fixation des autorisations d'absences

Dans la continuité de la délibération n° 460, il a été convenu également de fixer les autorisations d'absences venant déroger aux règles de base en la matière.

Le projet de délibération a été soumis pour avis, le 18 mars 2019, au Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Un avis favorable a été obtenu.

Les autorisations d'absences listées dans la délibération respectent la réglementation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 462 – Revalorisation de la participation financière à la mutuelle santé et à la prévoyance.

Par délibération n° 412 du 13 décembre 2017, une participation au financement des contrats et règlements santé et prévoyance labellisés à hauteur de 20 € par mois et par agent a été souhaité. Il a été proposé de revaloriser ces aides de 5 € portant ainsi à 25 € par mois et par agent la participation à la mutuelle santé et à 25 € par mois et par agent la participation à la prévoyance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE ayant terminé avec les délibérations, il propose de passer à la suite de l'ordre du jour et aborde l'agenda.

Instances légales :

- Mercredi 5 juin 2019 – 18h00 – **Bureau Syndical**
 - Révision du SCoT : Retour de la commission d'enquête
- Mercredi 26 juin 2018 – 18h00 – **Comité Syndical**
 - Révision du SCoT : APPROBATION du SCoT

Mobilités douces :

- Jeudi 16 mai - **Séminaire**
 - Élus du Scota : 14h00 à 16h00 – Siège de la CCCA
Construction du volet prospectif et proposition de scenarii

En l'absence de questions, la séance est maintenant levée.